

L'assurance des biens et des activités

Multirisque Habitation : les dommages survenant sur votre habitation, que vous soyez propriétaires ou locataires

Le contrat Multirisque Habitation est basé sur vos **déclarations**, il vous faudra donc être le plus précis possible, et **ne rien dissimuler** à votre compagnie d'assurance.

Quelle que soit la situation, les éléments suivants sont couverts par l'assurance : la propriété immobilière pour un propriétaire, la responsabilité locative (liée aux biens loués) pour un locataire assuré, ainsi que votre défense en cas d'action intentée par des voisins ou des tiers.

Quels événements sont couverts par le Multirisque Habitation ?

Les éléments suivants peuvent être inclus soit de manière standard, soit en option : assurance contre l'incendie, la foudre et les explosions ; assurance contre les dommages causés par les tempêtes, la grêle et la neige ; assurance contre les dommages électriques ; assurance contre les dommages ménagers ; assurance contre le vol ; assurance contre les dégâts des eaux ; assurance contre le bris de glace ; assurance contre les catastrophes naturelles ; assurance responsabilité civile vie privée, et bien d'autres encore.